



GUIDE AFFILIATIONS

Saison 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

1	POURQUOI S’AFFILIER À GYMNASTIQUE QUÉBEC	3
1.1	SERVICES ADMINISTRATIFS	3
1.2	SERVICES TECHNIQUES	3
2	COMMENT S’AFFILIER POUR LA SAISON 2021-2022.....	4
2.1	PÉRIODE	4
2.2	GRILLE DE TARIFICATION.....	4
2.3	PAIEMENT	4
2.4	REMBOURSEMENT ET TRANSFERT.....	4
3	AFFILIATION DES CLUBS.....	5
3.1	MODALITÉS	5
3.2	PROCÉDURE	5
3.2.1	FORMULAIRE AFFILIATION	5
3.2.2	FORMULAIRE ATTESTATION SUR L’HONNEUR	5
3.3	FACTURATION	6
4	AFFILIATION DES MEMBRES	7
4.1	MODALITÉS	7
4.2	PROCÉDURE	7
4.3	FACTURATION	8
4.4	CHANGEMENT DE CATÉGORIE	8
4.5	CHANGEMENT DE CLUB	8
5	AFFILIATION DES ARG	9
5.1	MODALITÉS	9
5.1.1	ESPACE DE REMISE DES DOCUMENTS	9
5.2	PROCÉDURE	10
5.3	FACTURATION	10
6	AFFILIATION DES OFFICIELS	11
6.1	MODALITÉS	11
6.2	PROCÉDURE	11
6.3	FACTURATION	11
7	AFFILIATION DES MEMBRES EXTERNES.....	12
7.1	MODALITÉS	12
7.2	PROCÉDURE	12
7.3	FACTURATION	12

Légende	
	Nouveauté 2021-2022
	Sous révision

1 POURQUOI S’AFFILIER À GYMNASTIQUE QUÉBEC

La Fédération offre des services de qualité à l’ensemble de ses membres, sur le volet administratif et technique.

Tous les membres (clubs, administrateurs, entraîneurs, moniteurs, athlètes, officiels) doivent être affiliés afin de pouvoir en bénéficier.

1.1 SERVICES ADMINISTRATIFS

- Support administratif au téléphone et par courriel
- Gestion des programmes d’assurances
 - Responsabilité civile générale (*clubs OBNL seulement*)
 - Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants (*clubs OBNL seulement*)
 - Accident et voyage (*pour tout membre affilié*)
- Accès aux programmes d’assurance à prix réduits
- Accès aux services juridiques du [RLSQ](#) à prix réduit
- Production du [Règlement de sécurité](#)
- Accès à l’Assemblée générale annuelle
- Représentativité auprès des instances gouvernementales
- Représentativité auprès de [Gymnastique Canada](#)
- [Fondation des amis de la gymnastique](#) (*bourses pour athlètes et entraîneurs*)
- Gestion des programmes de bourses externes
- [Reconnaissance des athlètes de haut niveau](#) (*Excellence, Élite, Relève*)
- Visibilité médiatique des athlètes québécois
- Diffusion d’information via les différentes plateformes de GYMQC
- Distribution postale pour les clubs (*agenda, affiches, etc.*)

1.2 SERVICES TECHNIQUES

- Assistance technique au téléphone et par courriel
- Production des calendriers d’activités (*compétitions, camps de développement, etc.*)
- Stages de formation du [Programme national de certification des entraîneurs](#) (*PNCE*)
- [Stages de formations](#) pour les officiels
- Ateliers de formation en région
- Développement de programmes gymniques régionaux et provinciaux
- Production de la documentation technique
- Régie de compétitions
- Compilation des résultats de compétitions
- Soutien aux comités organisateurs de compétitions
- Production des [Politiques, règlements et procédures](#) (*PRP*)
- Organisation et tenue de différents camps d’entraînement
- Organisation du RDV des régions, RDV GYMQC et la Soirée de la Présidente
- Commande et distribution des vêtements d’identification des délégations québécoises
- Coordination des déplacements lors d’évènements d’envergure
- Gestion du contenu de la plateforme éducative [Athlek](#)

2 COMMENT S’AFFILIER POUR LA SAISON 2021-2022

2.1 PÉRIODE

La période d’affiliation s’étend du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

2.2 GRILLE DE TARIFICATION

La grille est disponible sur notre [site web](#) dans la section *Documents*.

2.3 PAIEMENT

Le paiement des affiliations se fait par virement Interac, dépôt direct ou par chèque, à l’ordre de Gymnastique Québec et envoyé par la poste. Pour obtenir les modalités de paiement, communiquez avec Cindy Côté-Montaigne, agente des services aux membres, par courriel : ccmontaigne@gymqc.ca.

2.4 REMBOURSEMENT ET TRANSFERT

Les affiliations ne sont ni transférables à une autre personne, ni remboursables.

3 AFFILIATION DES CLUBS

Un club affilié à la fédération est un membre collectif.

Les membres collectifs sont constitués des clubs offrant des services reliés à la gymnastique artistique, à la gymnastique rythmique, aux sports de trampoline et à toute autre discipline régie par la Fédération internationale de gymnastique (FIG) œuvrant au Québec.

Les membres collectifs peuvent participer aux activités de la Fédération, recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres et assister auxdites assemblées, mais ils n'ont pas le droit de voter lors de ces assemblées.

3.1 MODALITÉS

Tous les clubs devront être affiliés au plus tard le 1^{er} octobre 2021.

3.2 PROCÉDURE

Tous les clubs devront avoir rempli les formulaires ci-dessous, au plus tard le 1^{er} octobre 2021, afin de finaliser leur affiliation :

- *Formulaire d'affiliation 2021-2022* – onglet « CLUB »
- Deux (2) formulaires d'attestation sur l'honneur

3.2.1 FORMULAIRE AFFILIATION

En début d'année gymnique, GYMQC renouvellera automatiquement l'affiliation annuelle à titre de membres collectifs de tous les clubs qui ont été actifs l'année précédente et procédera à l'affiliation des nouveaux membres qui se joignent à la communauté.

Tous les clubs devront nous transmettre leurs informations via le *Formulaire d'affiliation 2021-2022* de vos membres individuels, en remplissant l'onglet « CLUB ».

Pour les nouveaux clubs, il suffit de remplir le *Formulaire d'adhésion nouveau club* disponible dans la section Formulaires de notre [site web](#).

3.2.2 FORMULAIRE ATTESTATION SUR L'HONNEUR

La vérification d'antécédent judiciaire (VAJ) est obligatoire. Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs de s'assurer de la validité des VAJ des différents intervenants dans leur organisme. Vous devez avoir en votre possession les preuves des vérifications de vos employés. Cependant, vous n'avez pas besoin de nous les transmettre. Nous vous demandons simplement de remplir les deux formulaires d'attestation sur l'honneur, disponible sur la plateforme Survey Monkey.

Ces formulaires attestent que le club a procédé à la vérification des antécédents judiciaires de tous ses employés âgés de 18 ans et plus : administrateurs, dirigeants, entraîneurs, etc. Il doit être signé par le président ainsi qu'un membre du conseil d'administration. **La même personne NE PEUT PAS signer sous les deux titres.** Si votre club n'a pas de président, nous demandons de faire signer le formulaire par le directeur général ou un autre membre du conseil d'administration, et de nous mentionner son titre respectif.

Formulaire attestation sur l'honneur 2021-2022 :

- **Président** : <https://fr.surveymonkey.com/r/AttestationPresident2021-2022>
- **Membre CA** : <https://fr.surveymonkey.com/r/AttestationCA2021-2022>

Pour tous les détails, veuillez consulter la *Procédure de vérification des antécédents judiciaires* disponible à la page *Politique* de la section *Sport sécuritaire* de notre [site web](#). Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Marie-Pascale Brissette, agente aux opérations, par courriel mpbrissette@gymqc.ca.

3.3 FACTURATION

La facture d'affiliation sera envoyée à tous les membres collectifs (clubs) au cours du mois de septembre 2021. Celle-ci confirmera votre adhésion à titre de membre collectif pour la saison 2021-2022. Le montant de base facturé est déterminé selon le nombre de pratiquants et le niveau d'un club (**en référence à l'année gymnique précédente, soit la saison 2020-2021**).

Pour les clubs n'ayant pas ouvert durant la saison 2020-2021 en raison de la pandémie COVID-19, le montant de base sera facturé, c'est-à-dire la catégorie « Club récréatif (50 membres et moins) et club ACRO » au coût de 357\$.

CATÉGORIES	PRIX
Nouveau club (100 membres et moins)	179 \$
Club récréatif (50 membres et moins) et club ACRO	357 \$
Club récréatif et club GR	595 \$
Club récréatif et circuit régional	1 304 \$
Club récréatif, circuit régional (et 5 athlètes ou moins compétitifs PROV-NAT)	1 304 \$
Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT (moins de 2 500 membres)	2 310 \$
Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT (plus de 2 500 membres)	4 725 \$

4 AFFILIATION DES MEMBRES

Une personne affiliée à un club est un membre individuel.

Les membres individuels sont de deux ordres et constitués des :

- A. Membres pratiquants
En l'occurrence des personnes physiques (parents ou tuteurs en cas de mineur) qui pratiquent l'une ou l'autre des activités gymniques
- B. Membres non pratiquants
En l'occurrence des personnes physiques qui souscrivent aux buts et objets de la Fédération.

Les membres individuels peuvent participer aux activités de la Fédération, assister aux assemblées des membres et sont éligibles comme administrateurs, mais ils n'ont pas le droit de voter lors des assemblées des membres.

4.1 MODALITÉS

Tous les administrateurs, entraîneurs, moniteurs et athlètes devront être affiliés au plus tard le 1^{er} octobre 2021. Les nouveaux athlètes du secteur récréatif qui joignent votre club en cours de saison doivent être affiliés à chacune des sessions offertes par votre club (automne/hiver/printemps/été). Prendre note qu'un nouvel athlète se joignant à votre club en cours d'année devra payer le plein tarif pour son affiliation.

4.2 PROCÉDURE

Le club a l'obligation d'affilier tous ses membres à la Fédération à titre de membres individuels :

- Entraîneurs et moniteurs
- Athlètes récréatifs et compétitifs
- Athlètes participants initiation (fêtes d'enfants, groupes scolaires, camps de jour, démonstration, etc.)
- Administrateurs et dirigeants
- **Membre externe travaillant uniquement dans votre club** (professeur de danse/yoga/Pilates, chorégraphe, etc.)

Pour ce faire, vous devez remplir le *Formulaire d'affiliation 2021-2022*, disponible sur le [site web](#) de GYMQC dans la section Formulaires et le retourner à **Christian Turp, spécialiste informatique, par courriel : cturp@gymqc.ca**. Pour que votre fichier soit accepté et traité, vous devez obligatoirement compléter TOUS les champs demandés et nous le transmettre en format EXCEL. Aucun fichier PDF ne sera accepté.

En début de saison gymnique (septembre 2021), vous devez OBLIGATOIREMENT compléter les onglets nommés « club », « administration », « listes d'envoi courriel » et « consentements ».

Pour affilier vos nouveaux membres en cours de saison, veuillez envoyer ce formulaire à chaque session (automne/hiver/printemps/été).

Dans notre formulaire d'affiliation, vous trouverez des colonnes dédiées aux modifications de catégories compétitives. Nous vous demandons d'inscrire l'ancienne catégorie (soit la catégorie déjà affiliée) ainsi que la nouvelle catégorie (soit le changement de catégorie) dans les colonnes respectives.

Prendre note que pour les fêtes d'enfants, groupe préscolaire ou scolaire, l'affiliation d'un jour (1 jour) est obligatoire. Si les mêmes enfants viennent à votre club à répétition, par exemple tous les vendredis, vous pouvez les affilier à titre d'athlète récréatif.

4.3 FACTURATION

Une fois le formulaire d'affiliation reçu par Christian Turp, spécialiste informatique, la facture sera acheminée au club par courriel par Cindy Côté-Montaigne, agente des services aux membres.

4.4 CHANGEMENT DE CATÉGORIE

Prendre note qu'une demande d'étude de cas peut être nécessaire. Les conditions énoncées dans les *Politiques, Règlements et Procédures (PRP)*, disponibles sur le [site web](#), doivent être respectées pour que le changement de catégorie soit accepté.

Une fois que vous avez obtenu l'accord du mandataire de la discipline, vous êtes autorisés à procéder (ou non) à un changement de niveau.

4.5 CHANGEMENT DE CLUB

Un athlète ou un entraîneur qui change de club en cours d'année gymnique, durant les compétitions ou durant l'été, doit obligatoirement déclarer cette migration à GYMQC via le *Formulaire de transfert de club*, disponible sur le [site web](#), dans la section *Formulaires*. Vous devez le faire parvenir au mandataire de la discipline. Les conditions énoncées dans les *Politiques, Règlements et Procédures (PRP)*, disponibles sur le [site web](#), doivent être respectées pour que le transfert de club soit accepté.

5 AFFILIATION DES ARG

Une association régionale affiliée à la fédération est un membre politique.

Le délégué de chaque membre politique de la Fédération a le droit de participer à toutes activités de la Fédération, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter.

Une ARG est un organisme incorporé selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et regroupe la majorité des membres de GYMQC qui sont sur son territoire. Nous vous rappelons que l'association régionale doit avoir un siège social sur son territoire et qu'elle doit être constituée de membres individuels qui résident, travaillent ou s'entraînent dans sa région.

5.1 MODALITÉS

Chaque association régionale de gymnastique doit s'être affiliée au plus tard le 1^{er} octobre 2021.

En début de saison, vous devez OBLIGATOIREMENT nous transmettre plusieurs documents afin d'être éligible au soutien financier accordé par GymQC.

- Formulaire d'affiliation
- AGA - avis de convocation
- AGA - procès-verbal
- Bilan-rapport annuel
- Calendrier annuel
- États financiers
- Règlements généraux
- REQ : dossier MAJ
- Formulaire d'attestation sur l'honneur

5.1.1 ESPACE DE REMISE DES DOCUMENTS

Dans le but de diminuer le nombre de courriels échangés, nous avons mis en place un nouveau processus pour la saison 2021-2022.

L'Espace de remise des documents contient des dossiers qui sont partagés avec GymQC. La plateforme est structurée de manière que chaque ARG ait seulement accès aux dossiers de sa propre ARG.

Ces dossiers partagés seront le point de contact direct avec nous, uniquement pour les documents demandés ci-dessus, à la section 5.1. Vous pourrez maintenant les insérer à cet endroit afin de nous les transmettre. Lorsque vous y déposez un nouveau document, nous recevons une alerte.

Au courant du mois de septembre 2021, chaque ARG recevra un courriel les invitant à rejoindre la plateforme. Marie-Pascale Brissette, agente aux opérations, communiquera avec chaque président afin de lui transmettre le lien pour accéder à ses dossiers.

5.2 PROCÉDURE

Nous devons avoir dans nos bases de données les informations concernant toutes les personnes impliquées dans les associations régionales, pour des raisons d'assurances ainsi que pour avoir les dates de la dernière vérification des antécédents judiciaires.

L'ARG a l'obligation d'affilier tous ses membres à la Fédération à titre de membres individuels :

- Président
- Vice-Président
- Trésorier
- Secrétaire
- Administrateur
- Coordonnateur régional

En début de saison gymnique (septembre 2021), vous devez OBLIGATOIREMENT compléter les onglets nommés « ARG » et « consentement ».

Pour ce faire, vous devez remplir le *Formulaire d'affiliation ARG 2021-2022*, disponible sur le [site web](#) de GYMQC dans la section *Formulaires*. Pour que votre fichier soit accepté et traité, vous devez obligatoirement compléter TOUS les champs demandés **et l'insérer dans l'espace de remise des documents** en format EXCEL. Aucun fichier PDF ne sera accepté.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Marie-Pascale Brissette, agente des opérations, par courriel : mpbrissette@gymqc.ca

5.3 FACTURATION

Il n'y a aucuns frais pour les associations régionales.

6 AFFILIATION DES OFFICIELS

Un juge affilié à la fédération est un membre individuel.

6.1 MODALITÉS

En début de saison, tous les officiels doivent être affiliés au plus tard le 15 octobre 2021.

Les nouveaux juges qui se joignent en cours de saison doivent être affiliés le plus rapidement possible afin de pouvoir participer aux stages et recevoir des assignations à des événements.

6.2 PROCÉDURE

Chaque officiel a l'obligation de procéder à son affiliation

En début de saison (septembre-octobre 2021), vous devez OBLIGATOIREMENT remplir le *Formulaire d'affiliation officiel 2021-2022*, disponible sur le site Survey Monkey, en cliquant sur le lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/Formulaire-Affiliation-Officiel-saison2021-2022>.

Dans ce formulaire, vous trouverez les sections suivantes :

- Vos coordonnées
- Vos informations de juge
- Antécédents judiciaires
- Consentements
- Paiement

À la dernière page, vous devrez choisir votre catégorie d'affiliation, puis procéder au paiement avec votre carte, dans l'espace prévu à cet effet, qui est géré par la plateforme Stripe.

6.3 FACTURATION

La dernière page du formulaire est destinée au paiement. Grâce à la plateforme Stripe, nous avons pu intégrer le paiement par carte.

Vous recevrez un courriel de confirmation contenant votre facture.

Aucune facture « manuelle » ne sera transmise par GymQC.

7 AFFILIATION DES MEMBRES EXTERNES

Un membre externe affilié à la fédération est un membre individuel.

7.1 MODALITÉS

Ce type d'affiliation s'adresse aux membres externes qui travaillent à plusieurs clubs simultanément. Par exemple, un professeur de danse, de yoga/Pilates ou un chorégraphe qui donne un cours le lundi au club A, et le mardi au club B.

7.2 PROCÉDURE

Chaque membre externe doit lui-même remplir et envoyer le *Formulaire d'affiliation 2021-2022*, disponible sur le [site web](#) de GYMQC dans la section *Formulaires*. Pour qu'il soit accepté et traité, vous devez obligatoirement compléter TOUS les champs demandés et nous le transmettre en format EXCEL. Aucun fichier PDF ne sera accepté.

En début de saison (septembre 2021), vous devez OBLIGATOIREMENT compléter les onglets nommés « listes d'envoi courriel » et « consentements ».

Vous devez l'envoyer au spécialiste informatique, Christian Turp, par courriel : cturp@gymqc.ca

7.3 FACTURATION

Une fois le formulaire d'affiliation reçu par Christian Turp, spécialiste informatique, la facture sera acheminée au membre par Cindy Côté-Montaigne, agente des services aux membres, par courriel.

GYMNASTIQUE QUÉBEC SOUHAITE À TOUS UNE BELLE SAISON 2021-2022!